

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

S M I C A

Immeuble Le Sérial
10 rue du Faubourg Lo Barri
12000 RODEZ

Séance : 9 juin 2026
Numéro : 6
Objet : Affectation du résultat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION
NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-six,
Le neuf juin,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 2 juin 2026, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 25.
11 membres présents, 6 membres représentés, 8 membres absents.

Membres présents : Michel ARTUS, Roland AYGALLENQ, Bernadette BELIERES-AZEMAR, Jean-Louis BESSIERE, André BORIES, Anne CALMELS, Jean-Louis CALVET, Philippe GALTIER, Jean-Louis GRIMAL, Pierre GRIMAL, Paul MARTY.
Membres représentés : Florence CAYLA, Anne-Marie CONSTANS, Marielle FERAL, Colette FEYBESSE, Jean-Michel REYNES, Anne-Claire SOLIER.
Membres absents : Valérie ABADIE-ROQUES, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Yannick RECOULES, Thierry SERIN, Jean-François VIDAL.

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Vu le CGCT et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants,

Monsieur le Président rappelle que lorsque la section de fonctionnement fait apparaitre un résultat positif, la collectivité peut faire le choix d'affecter tout ou partie de ce résultat en section d'investissement.

Après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'utilisation des crédits inscrits au Budget Primitif 2025, Monsieur le Président propose aux membres du Comité de ne pas affecter de somme en réserve mais de reporter en section de fonctionnement la totalité du résultat constaté, soit 499 303.92 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	73 484,31
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	425 819.61
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	499 303.92
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	233 315.02
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-23 995.99
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	499 303.92
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	499 303.92
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

DECIDE de ne pas affecter le résultat de fonctionnement constaté à la section d'investissement du budget supplémentaire 2026,

Accusé de réception en préfecture
012-251200864-20260609-20260609_6-DE
Reçu le 16/06/2026

MANDATE son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président du SMICA

Acte dématérialisé

Jean-Louis GRIMAL